

COMMUNIQUÉ

aux pharmaciens propriétaires

Site Internet : www.ramq.gouv.qc.ca
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Québec 
Régie de
l'assurance maladie
du Québec

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Centre de support aux pharmaciens

(entre 8 h et 22 h, du lundi au vendredi)

(entre 8 h 30 et 19 h, les samedis et dimanches)

UTILISER VOTRE TÉLÉPHONE VISTA 350

ou

Québec et région (418) 643-9025

Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Télécopieur (418) 528-5655

Sillery, le 9 août 2001

Remboursement aux pharmacies ayant facturé le produit Apo-Lisinopril entre le 1^{er} et le 24 juillet 2001

Au cours de la période du 1^{er} au 24 juillet 2001, vous avez dû assumer une diminution de prix pour ce produit. En effet, le prix inscrit à la Liste de médicaments et payable par la Régie de l'assurance maladie du Québec était inférieur au coût d'acquisition déterminé par le fabricant Apotex.

La Régie vous remboursera l'excédent assumé au cours de cette période. Cet excédent correspond à la différence entre votre coût d'acquisition et le prix de vente garanti alors en vigueur.

Le détail du remboursement auquel vous avez droit vous sera expédié au début de septembre 2001 et un paiement spécial sera effectué au plus tard le 14 du même mois.

Si vous désirez obtenir des précisions additionnelles, nous vous invitons à communiquer avec le Centre de support aux pharmaciens.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c.c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires